

Proposition de membre Assemblée générale annuelle 2025

Titre de la proposition: Gestion régionale des semences de Sélectionneur et de Fondation pour les variétés fourragères publiques

Motion Que l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) demande officiellement à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), en collaboration avec Semences Canada et l'ACPS, de prendre les mesures suivantes :

1. Reconnaître et documenter les cas où la production en temps opportun et en quantité suffisante de semences de Sélectionneur de qualité pour les variétés fourragères publiques n'a pas été réalisée dans le cadre du Programme canadien des semences fourragères (PCSF) ou des programmes qui lui ont succédé.
2. Lorsque de telles lacunes existent, que l'AAC, en tant que sélectionneur des variétés publiques, confie la responsabilité officielle de la production et de la revitalisation des semences de Sélectionneur ou de Fondation (au sens de la Loi sur les semences) à des organisations régionales de producteurs de semences et à des producteurs de semences qualifiés situés dans des régions où la culture est commercialement viable et déjà soutenue par l'expertise technique des producteurs de semences fourragères.
3. Que ce processus comprenne des accords clairs et des modèles de conservation pour :
 - le maintien des classes « Sélectionneur » et/ou « Fondation » ;
 - l'accès aux classes « pré-basic » (pré-de base) pour le renouvellement ;
 - la communication transparente du statut de gestion responsable aux intervenants du secteur des semences.
4. Que l'ACPS, en tant qu'organisme national de certification, appuie ce modèle régional de gérance en:
 - assurant la coordination avec le Groupe de travail sur les fourrages et le gazon (GTFF) et les institutions de sélection;
 - facilitant l'accès aux normes de classe en vertu de la circulaire 6;
 - encourageant la transparence quant au statut des variétés et au renouvellement des classes de certification.

Bref aperçu

Par ailleurs, la valeur annuelle moyenne des exportations mondiales de semences destinées à l'ensemencement du Canada s'élève à 115,4 millions de dollars, sans compter les semences de luzerne (2018-2023, selon les statistiques du Centre du commerce international, UN COMTRADE). Pourtant, les variétés fourragères publiques continuent de souffrir de lacunes en matière de gestion, notamment en ce qui concerne le renouvellement et la multiplication en temps opportun des classes de semences de Sélectionneurs et de Fondation. Bien qu'il soit essentiel à la promotion de la distribution des variétés publiques, le PCSF n'a pas toujours assuré la mise en place de mécanismes de conservation à long terme pour ces cultures, qui sont bien adaptées à la production au Canada.

Remarques et considérations supplémentaires

En l'absence d'un renouvellement actif par les institutions de sélection ou AAC, les organisations régionales de producteurs de semences – qui opèrent dans les régions où ces cultures sont cultivées avec succès – offrent une voie pratique, transparente et responsable pour maintenir l'intégrité et la disponibilité des variétés. Le fait de confier la responsabilité à des producteurs de semences tierces parties au sein de ces organisations spécialisées renforce le système semencier canadien, s'aligne sur les normes établies par l'ACPS et garantit que les investissements publics dans la génétique fourragère réalisés par ces organisations continuent de servir les producteurs et les marchés des semences.

Proposée par: Saskatchewan Forage Seed Development Commission

Appuyée par: Danny Limoges

Date: 11 Juin 2025